

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le douze du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	7
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	6/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : MM/MMES. LOUVION C. à SPAGNOU D., SCHMALTZ E. à LAUGIER N., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., MUNS A. à CLARES P., ODDOU S. à REYNIER C., JOURDAN E. à CODOUL B., SEBANI S. à JAFFRE S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-33-PAJ

Objet : Tarification de la participation au Projet Acti'Marche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département des Alpes de haute Provence a accordé une aide financière à la commune dans le cadre de l'appel à projet 2025 « Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ».

Le projet Acti'Marche Séniors est porté par le PASS (Point d'Accueil Social Sisteronais) qui dépend du Pôle Accueil Jeunes (PAJ). Les principaux objectifs sont d'encourager nos séniors, parfois isolés, à renouer des liens en pratiquant une activité physique adaptée, encadrée par une éducatrice sportive. Les différents ateliers seront aménagés dans différents quartiers de la commune pour inviter le public à découvrir ou redécouvrir ces quartiers. Le PASS assurera les déplacements du public avec le minibus du PAJ.

La dépense complémentaire à l'aide accordée par le département, a été prévue au budget 2025 mais il est souhaitable de demander une participation financière au public pour marquer son engagement sur l'ensemble des sorties programmées : => **2€ par séance soit un total de 60€ pour les 30 séances**

Ces encaissements dépendront de la régie n°38 du Pôle Jeunes et seront sous la supervision des régisseurs de cette régie.

Les séances débuteront en mai 2025 et se poursuivront jusqu'à 2026 en excluant la période estivale trop chaude.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- **DECIDE** de fixer le montant de la participation selon le tarif énoncé ci-dessus.
- **PRECISE** que l'encaissement se fera conformément aux règles de la régie recettes du Pôle Jeunes du service jeunesse.
- **DIT** que les dépenses et les recettes liées à cette opération sont prévues au budget.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU